



2

st Côme Info



Mail : mairie.stcomedefresne@wanadoo.fr

Site internet : <https://saintcomedefresne.fr/>



LE MOT DU MAIRE

À l'aube de cette nouvelle année, il me revient de conclure ses six années de mandat sans vouloir faire de ce bulletin un bilan. Cette dernière parution retrace les événements de ce second semestre 2025 respectant ainsi la continuité de notre communication auprès de vous et rappelant les actions engagées et réalisées durant cette période.

Ainsi, le conseil municipal a finalisé les études pour la restauration de l'église, lancé l'appel d'offres ; les propositions des entreprises sont actuellement en cours d'analyse. Les travaux permettront de garantir la solidité de la charpente et l'étanchéité de l'édifice grâce à une nouvelle couverture. Début 2026 marquera la transformation de l'édifice.

L'entrée Est s'est parée à la mi-octobre de son couvert végétal apportant une verticalité à l'aménagement. Les travaux terminés et réceptionnés, l'ultime action est la perception des subventions allouées par nos partenaires. Les messages ont été nombreux pour saluer cette belle réalisation valorisant l'entrée de notre commune.

Il est certain que le contexte national ne laisse pas augurer un avenir florissant pour accompagner financièrement les collectivités dans leurs projets d'investissements, aussi nous pouvons nous satisfaire d'avoir conclu cet investissement sur l'entrée Est en réduisant la dépense communale.

Je vous avais annoncé dans le bulletin précédent la création du nouveau site internet. Il se doit d'être vivant et toujours vous informer au gré des manifestations, des informations municipales, de la mise en valeur de notre commune grâce à son patrimoine sans oublier les données administratives à votre service. C'est ce que nous nous efforçons de réaliser en renseignant ces différentes thématiques.

2026 est l'année de la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) par le syndicat Collectea. Ce dernier a enfin communiqué sur une première ébauche du coût sur l'année test 2025 que je vous propose de découvrir dans le présent bulletin.

Je tenais aussi à souhaiter la bienvenue à Françoise Ledolley notre nouvelle secrétaire de mairie qui a pris son poste en septembre dernier, qui a déjà en peu de mois de présence démontré ses qualités humaines et ses compétences administratives.

Enfin, l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) nous a transmis le résultat officiel du recensement 2025, la population Saint-Cômiennne comptabilisée sera arrêtée à 263 habitants début 2026 contre 252 en 2022.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille.

OPAH BAYEUX INTERCOM



ADAPTER SON LOGEMENT POUR Y VIVRE LONGTEMPS

Envie de changer de baignoire et d'aménager la salle de bain, besoin de faciliter la prise des escaliers dans votre maison ? Pensez à adapter votre domicile pour pouvoir continuer à vivre chez vous le plus longtemps possible, des aides financières existent !

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Bayeux Intercom propose aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires, sous conditions, une aide à l'adaptation des logements pour anticiper la perte d'autonomie.

POUR QUI ?

- Les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes de plus 60 ans sous conditions,
- Les personnes reconnues handicapées

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Grâce à l'OPAH, les travaux d'accessibilité, de maintien à domicile peuvent être subventionnés, sous conditions, par les partenaires du dispositif : Etat, Anah (Agence nationale de l'habitat), Bayeux Intercom, ... Les aides, cumulées, peuvent couvrir de 35 à 80% du montant total HT des travaux dans la limite de 22 000 € HT. Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des dossiers de subventions.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Un opérateur habitat (groupement associatif CDHAT / SOLIHA) mandaté par Bayeux Intercom est là pour vous accompagner, vous conseiller et vous informer tout au long de votre projet de travaux :

- 1 Réalisation d'un diagnostic technique, financier et social
- 2 Assistance dans le montage du projet
- 3 Élaboration du plan de financement des travaux (subventions, prêts...),
- 4 Montage des dossiers de demande de financement

OU SE RENSEIGNER ?

Permanences sur rendez-vous :

A Bayeux – siège de Bayeux Intercom

(4 place Gauquelin Despallières)

- Tous les 1^{er} mardi du mois, de 14h à 17h
- Tous les 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 9h30 à 12h

En mairie de Port en Bessin-Huppain

- Tous les 4^e mercredis du mois de 9h30 à 12h

Renseignements : 02 31 53 73 73

Attention, fin du dispositif en avril 2027 !

SAISON ESTIVALE

La météo a été clémentine cette année et a attiré de nombreux vacanciers. La surveillance de la plage a été assurée sur la totalité de la période estivale, par deux équipes de la SNSM sous la vigilance de Jean-Pierre, président de la station de Saint-Côme.

L'équipe du mois d'août s'est montrée particulièrement dynamique et cordiale et à l'écoute de la population locale.



LA FÊTE DU VILLAGE

Notre chaleureuse fête du village s'est déroulée le 3 août sous une météo clémentine, organisée d'une main de maître par le comité des fêtes (Danièle, Nathalie, Xavier, Emmanuel...) et tous les bénévoles du Blanc Moutier qui les ont secondés.

La journée a débuté par la messe en plein air, dynamique et joyeuse grâce aux chanteurs de la chorale et à tous les participants.

Après avoir dégusté les délicieuses brioches bénies, un apéritif convivial a été offert aux personnes présentes qui ont pu prolonger la journée par un repas champêtre.

L'après midi s'est poursuivie par plusieurs animations musicales, la pétanque et les activités ludiques pour les enfants (atelier artistiques et jeu gonflable).



Cette belle journée s'est terminée par la pesée du panier garni.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

La demande de délivrance ou de renouvellement de la carte d'identité nationale suit un circuit administratif modifié, le but étant de faire gagner du temps à l'administration et à l'utilisateur, du moins en théorie.

La procédure est maintenant réservée aux mairies qui disposent de l'équipement adéquat pour la mettre en œuvre. Comme pour les passeports, la CNI exige de pouvoir relever les empreintes digitales avant de les transmettre en préfecture.

Dans un premier temps, il est fortement conseillé de formuler une pré-demande en ligne en vous connectant sur service.public.fr ou <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>.

Dans un second temps, vous devez vous rendre dans une mairie équipée du dispositif dit « de recueil de la demande ». Les demandes de passeports et CNI ne peuvent être effectuées que sur rendez-vous, de même que leurs retraits avec restitution des anciens titres. Attention, tout passeport ou CNI non retiré dans un délai de 3 mois suivant la mise à disposition sera détruit.

Les délais d'obtention de rendez-vous sont plus ou moins longs selon les communes. Nous vous conseillons de contacter par téléphone plusieurs mairies les plus proches de Saint-Côme de Fresné afin de connaître ce délai suivant votre nécessité :

MAIRIES	N° Téléphone	MAIRIES	N° Téléphone
BALLEROY	02 31 21 60 26	COURSEULLES-SUR-MER	02 31 36 17 17
TILLY-SUR-SEULLES	06 72 19 34 37	BAYEUX	02 31 51 60 60
PORT-EN-BESSIN HUPPAIN	02 31 21 72 12	CREULLY-SUR-SEULLES	02 31 80 10 61

La liste complète des communes est disponible sur les deux liens ci-avant.

Prendre rendez-vous en ligne :

Afin de raccourcir les délais de délivrance des titres d'identité et de voyage (carte nationale d'identité et passeport) et de faciliter l'accès au rendez-vous, le ministère de l'intérieur et l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ont ouvert, le 24 novembre 2022, un portail de recherche de rendez-vous en ligne.

Le site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr> est accessible dès à présent, il permet à l'utilisateur de renseigner sa localisation, de visualiser tous les rendez-vous disponibles dans un rayon de 20, 40 ou 60 km, en fonction de la distance choisie, de choisir un créneau disponible à sa convenance, et accéder alors au site de la mairie pour effectuer sa réservation.

L'accès à ce site peut se faire par ordinateur, tablette, smartphone.



INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales **avant le 6^{ème} vendredi qui précède le scrutin** pour pouvoir participer aux élections.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir en mairie aux horaires de permanence ou bien consulter le site internet www.service-public.fr

PACS : L'enregistrement des pactes civils de solidarité (pacs) est transféré à l'Officier de l'état-civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Les personnes qui veulent conclure un pacs doivent, à compter de cette date, faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant soit à l'officier d'état-civil en mairie (lieu de résidence commune), soit à un notaire.

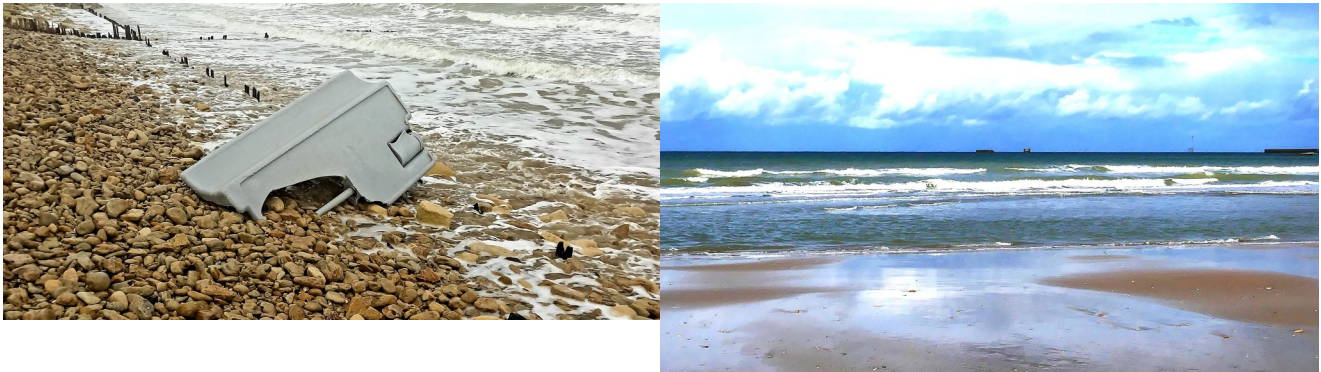


Le mémo-tri, en ligne sur le site internet du **SEROC**, a subi une légère mise à jour. Les consignes de tri restent identiques:

<https://seroc14.fr/wp-content/uploads/2023/06/Memotri-A4-2023-HD-2.pdf> ou vous diriger vers la page « Règles de tri » de notre site, qui contient les consignes et le mémo-tri : <https://seroc14.fr/trier/regles-de-tri/>

TEMPÊTE BENJAMIN

Notre village a été balayé le 24 octobre 2025 comme l'ensemble du département par la tempête Benjamin. Malgré un petit coefficient de marée, un morceau de bateau s'est échoué sur la plage. Le sable qui s'est bien accumulé pour reconstituer la dune s'est de nouveau dispersé.



ALERTE FRAUDE « escroqueries aux faux coursiers »

Le groupement de Gendarmerie du Calvados dénombre une forte augmentation des escroqueries aux faux coursiers selon un mode opératoire bien précis. Cette arnaque est présente au niveau national et n'épargne pas le Calvados, ce phénomène est récurrent depuis le début du printemps avec une fourchette de préjudice allant de 200 € à plus de 6 000 €.

Mode opératoire des arnaqueurs

Une personne vous contacte :

- Vous informe d'une suspicion de prélèvement frauduleux
- Vous demande de recontacter une ligne fixe ou mobile
- Vous demande de couper votre carte bancaire en évitant la puce
- Le code de votre carte bleue vous est demandé
- On vous informe qu'un coursier passera récupérer votre carte

Une fois la carte bleue récupérée, des achats et des virements sont réalisés à votre insu.

ESCROQUERIE FAUX COURSIER

COMMENT ÇA MARCHE :

Ça commence par un appel téléphonique. Votre banque vous informe que votre carte bancaire a été piratée ou que vous venez de faire l'objet de transactions frauduleuses. Puis il vous envoie un coursier afin de récupérer votre carte bancaire, ainsi que votre code secret. Tout cela avec beaucoup d'assurance et de bienveillance afin de vous berner et de réaliser un retrait ou un paiement frauduleux avec votre carte.

RESTEZ VIGILANTS

Ne cliquez jamais sur un lien
Rappelez vous même votre banque

Bureau Prévention & Protection

Attention : les arnaqueurs utilisent fréquemment l'usurpation d'identité (Spoofing), ainsi il est possible que ce soit le libellé de la banque qui s'affiche lors de l'appel ou du message.

Pour rappel : **le code de votre carte bleue est strictement confidentiel, s'il vous est demandé, il s'agit d'une arnaque : aucune banque ne vous le demandera.**

En cas de suspicion de fraude, contactez vous-même votre banque. Des numéros d'urgence sont disponibles pour une aide 24h/24 7j/7.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025



La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 a consacré le 11 novembre, au-delà de la commémoration de l'armistice de 1918, **comme la journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France**. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, les noms des soldats « morts pour la France » (MPF) dans l'année qui précède sont lus lors de la cérémonie nationale à l'Arc de triomphe.

La ministre des Armées et des Anciens combattants a demandé qu'ils soient également énoncés lors des cérémonies locales.

Ainsi, le nom de Fany CLAUDIN, 23 ans, Maréchal des Logis-Chef, du 121^e régiment du train de Montléry a été cité après la lecture des Morts pour la France de notre commune. Elle est morte pour la France lors d'une opération extérieure le 15 novembre 2024 au Liban.

Le message de la ministre des Armées et des Anciens combattants rappelle l'extrême dureté de la Grande guerre, ses conséquences et le nombre de morts pour notre pays :

« ... C'était il y a 107 ans. Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne.

Ce silence portait le poids immense de ceux qui étaient morts, durant quatre années, dans les grandes batailles, couchés dessus le sol ou ensevelis sous la boue.

Un million quatre cent mille soldats « tombés au champ d'honneur », autant de familles meurtries. Quatre millions de blessés et de mutilés... »

Quelques personnes étaient présentes à Saint-Côme de Fresné pour ne pas oublier celles et ceux qui se sont sacrifiés pour nous, ne pas oublier aussi que notre époque vit avec une guerre aux portes de notre pays.



Toujours dans son message, la ministre des Armées et des Anciens combattants a rappelé ce que représente le Bleuet de France : « Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées témoigne de la force d'âme de la Nation. »

Elle a fait mention également du sacrifice de tous les morts pour la France venant de tous horizons, parmi eux, ceux des fusillers marins bretons et des tirailleurs sénégalais à Dixmude :

Dixmude constitue le plus grand fait d'armes de la brigade des fusiliers-marins, placée sous le commandement de l'amiral Ronarc'h. Ils ont l'ordre de défendre la ville « *quatre jours* » en attendant les renforts. Les Allemands, cinq fois plus nombreux (les fusiliers sont accompagnés de 5 000 Belges alors que les Allemands seraient entre 45 000 et 60 000), déclenchent l'offensive le 16 octobre 1914. Les combats sont durs et éprouvants. Les fusiliers reçoivent le renfort de 1 200 tirailleurs sénégalais le 26 octobre 1914. Deux plus jours plus tard, les autorités belges déclenchent l'inondation des plaines de l'Yser permettant ainsi de retarder l'avancée des Allemands. Les fusiliers se replient finalement le 10 novembre près d'un mois après le début de la bataille. Cette seule journée du 10 novembre met hors de combat plus de 2 000 hommes de la brigade.

Très rapidement, l'opinion et la propagande vantent le courage des « demoiselles » devenues des hommes ! Cette bataille de Dixmude aura coûté la vie à 8 000 soldats allemands, 1 250 belges. Les pertes pour les fusiliers marins avoisinent les 47 % et celles des tirailleurs sénégalais 60 %.

Ce sacrifice jugé héroïque mérite les honneurs du président Raymond Poincaré qui remet solennellement un drapeau à la brigade le 11 janvier 1915. La brigade, dont les effectifs sont renouvelés, continue de se battre jusqu'à sa dissolution en novembre 1915.

CATHÉDRALE DE GUILLAUME

Le spectacle « La Cathédrale de Guillaume » tire sa révérence, pour celles et ceux qui n'auraient pas encore eu l'opportunité de l'admirer, prenez date !

DERNIER HIVER POUR LA CATHÉDRALE DE GUILLAUME

LE SON ET LUMIÈRE HIVERNAL ÉVÉNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX INTERCOM

Le Merveilleux Voyage, révélé en 2023 et déjà applaudi par plus de 45 000 spectateurs, vit sa dernière saison cet hiver 2025 !

Cette création signée Spectaculaires conclut en beauté le deuxième chapitre de La Cathédrale de Guillaume, le rendez-vous hivernal imaginé par l'office de tourisme de Bayeux Intercom. Depuis trois ans, cette version unique a su émerveiller petits et grands grâce à un subtil mélange de mapping, de mise en lumière et de création sonore au cœur de la Cathédrale de Bayeux. 2025 marque la fin de ce cycle : une nouvelle création se prépare déjà pour fin 2026 afin de célébrer le millénaire de la naissance de Guillaume le Conquérant.

Ne manquez pas les dernières séances de ce spectacle exceptionnel !



Le Pitch

Mais qui est donc ce mystérieux voyageur qui frappe par ce soir d'hiver à la grande porte de la Cathédrale, et qui porte avec lui la mémoire des siècles et des continents qu'il a traversés ? Un merveilleux voyage captivant et spectaculaire, à la découverte du monde au temps de la Normandie Médiévale !



« Un livre ouvert sur le monde »

« **Le Merveilleux voyage** » revient pour sa troisième année consécutive pendant les vacances de Noël. Ce spectacle immersif fait appel aux **dernières technologies de la projection, de la lumière et du son**, pour habiller tout l'intérieur de la Cathédrale.

Le scénario très original associé à la mise en scène spectaculaire transportera le public **dans le temps et dans l'espace**, mais toujours au Moyen-Âge !

Un atout de plus pour la Normandie Médiévale !

Le Moyen-Âge relève des grandes thématiques du tourisme régional et représente l'une des clés du succès de la **destination Bayeux Bessin**, avec comme fer de lance la Tapisserie et la Cathédrale de Bayeux. A l'initiative de l'office de tourisme, cette dernière fait l'objet depuis 2016 d'une mise en valeur avec le spectacle **La Cathédrale de Guillaume**. Pendant plusieurs saisons, il a proposé à plusieurs dizaines de milliers de spectateurs une fabuleuse mise en scène de la Tapisserie dans son écrin original.

« **Le Merveilleux Voyage** », nouvelle intrigue initiée en 2023, fait découvrir aux spectateurs les visages méconnus de l'histoire médiévale à travers le monde. Cette version innovante assure la continuité des liens d'attache avec les ambitions régionales et dynamise l'offre hivernale du territoire.

NORMANDIE
MÉDIÉVALE

En accord avec la ville de Bayeux et avec l'aimable autorisation de la paroisse Notre-Dame du Bessin et de l'Etat, propriétaire de la Cathédrale.

Du 17 décembre 2025 au 3 janvier 2026 - tous les soirs - (sauf 19-24-25 et 31-1er)

Gratuit et sans réservation - Séances à 18h, 18h30, 19h, 19h30, 20h - Limitées à 300 personnes

SYNTHÈSE DU 1^{er} SEMESTRE 2025 **DE L'ACTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL	NUMÉRO ET OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
28 août	N° 2025-24 Restauration de l'église – approbation du dossier de consultation des entreprises – estimation des travaux 218 744,11 € HT N° 2025-25 Restauration de l'église – désignation du coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS) à Qualiconsult pour un montant de 2 600,00 € HT N° 2025-26 Création d'un poste administratif N° 2025-28 Relevé de plans des bâtiments communaux – marché attribué à Atoupix by Seb pour un montant de 7 100,00 € HT
6 novembre	N° 2025-30 SDEC Energie – remplacement des foyers de plus de 30 ans N° 2025-31 SDEC Energie – alimentation en énergie électrique lotissement privé « L'herbage de Saint-Côme » N° 2025-33 Le Blanc Moutier – acceptation don 40 000 € pour restauration église
20 décembre	N° 2025-34 Convention Synodiya entretien espaces verts 2026 pour un montant de 40 012,28 € HT N° 2025-36 Suppression des poubelles en bord de plage N° 2025-37 Bilan à 6 ans du PLUi Bayeux Intercom

sas A.G.E.M.
Electricité : installation dépannage
Bornes de recharge Automatismes

Multiservices : dépannages
plomberie aménagements

06 83 43 00 43
lefrancois.services@orange.fr

P. Lefrancois Saint Côme de Fresné rcs 897 631 040

NORMANDIE AUTO
BAYEUX
VENTE DE VEHICULES
NEUFS & OCCASIONS

bd.Winston Churchill
14400 Saint-Vigor-Le Grand
Tél : 02.31.92.04.91
Fax : 02.31.21.77.90

normandieautospieces@wanadoo.fr

Martragny

TP

14960 Saint-Côme de Fresné

Tél. 02 31 22 36 36 • Fax 02 31 22 98 60

Travaux Public Martragny • E-mail : martragny@wanadoo.fr



LOCAL POUBELLES

Le constat est sans appel, les bacs du local poubelles près de la salle des fêtes sont régulièrement remplis par certaines personnes qui viennent y déposer leurs déchets, alors que la collecte des déchets ménagers et recyclables s'effectue au porte à porte.



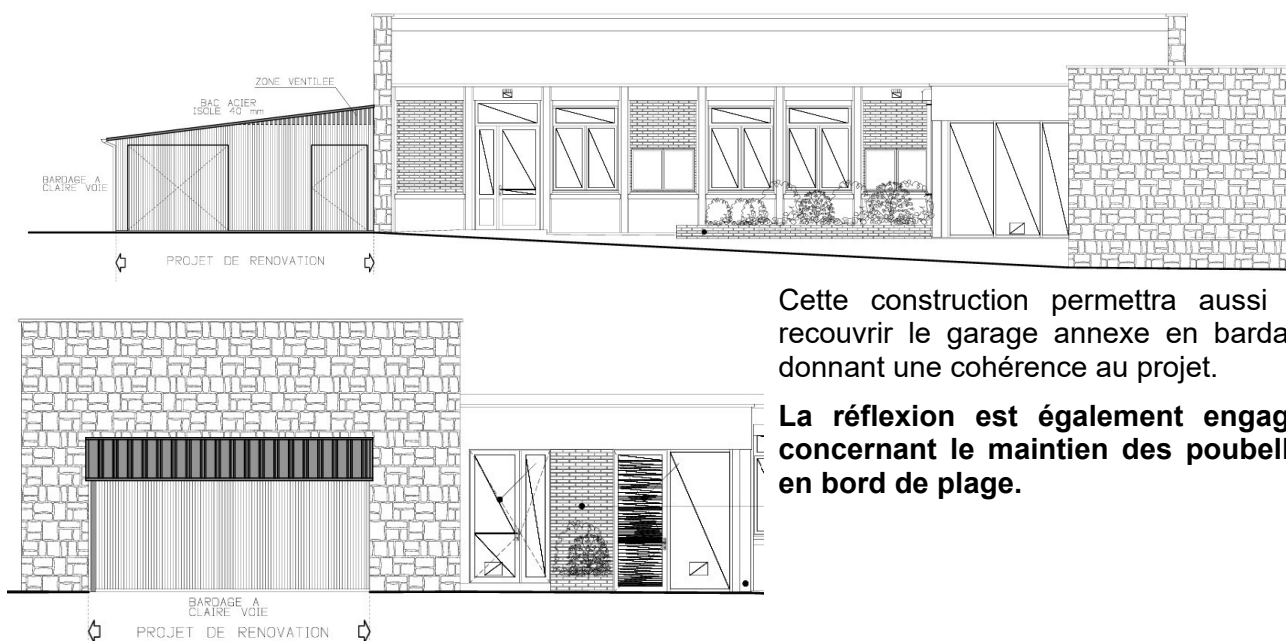
VUE FUTURE



VUE EXISTANTE

La commune se verra appliquée la redevance spéciale tandis que les habitants seront eux soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMi). Elle n'entend pas pour autant recevoir dans les bacs communaux d'autres déchets que ceux qu'elle produit.

Dans un souci d'économie budgétaire à long terme et de propreté des lieux proches de la salle des fêtes, le conseil municipal a décidé de fermer cet espace.



Cette construction permettra aussi de recouvrir le garage annexe en bardage donnant une cohérence au projet.

La réflexion est également engagée concernant le maintien des poubelles en bord de plage.

Le local poubelles n'est pas une déchetterie.

Voici entre autres les déchets que nous retrouvons régulièrement dans les poubelles.

Le tri est L'AFFAIRE DE TOUS.

Merci de faire l'effort d'apporter ce type de déchets dans les déchetteries, il y en a suffisamment à proximité de notre commune.



PRÉSENTATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Depuis le 01 septembre 2025, vous êtes accueillis à la mairie, par **Françoise Ledolley**, en remplacement de Céline Sola qui a sollicité une mutation.

A compter du 06 janvier 2026, les heures d'ouverture au public seront :

Mardi & Jeudi entre 16 h 45 et 18 h 45



Françoise Ledolley- Secrétaire de mairie

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE



Comme annoncé dans le précédent bulletin communal, le dossier des travaux de restauration de l'église avance. L'appel d'offres auprès des entreprises a eu lieu au cours des mois d'octobre et novembre 2025. Les travaux sont répartis en cinq lots différents :

charpente, toiture, maçonnerie, peinture et électricité.

A ce jour, les offres sont en cours d'analyse par l'Architecte en charge de suivre ces travaux.

Les demandes de subvention seront déposées au cours du premier trimestre 2026, avec les devis définitifs.

A ce jour, l'Association Le Blanc Moutier a déjà versé un don de **40 000 €** en participation au financement de ces travaux, un grand merci à cette association et aux généreux donateurs, sans lesquels ce projet ne pourrait être réalisé !



02.31.22.37.70
pharma.du.3@orange.fr

**PHARMACIE
DU 3**

4 rue d'Instow
14 117 Arromanches-les-Bains

Segarra Traiteur
RECEPTION • BUFFET • COCKTAILS

4, chemin de la Baronnie
14480 COULOMBS

Tél. 02 31 97 60 31 - Portable. 06 22 11 18 49

www.segarratraiteur.com
contact@segarratraiteur.com

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.



CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

→ Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection du conseil municipal de la commune.

Qu'est-ce qui va changer pour nous, candidats ?

Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



Qu'est-ce qui va changer pour nous, électeurs ?

Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.

ATTENTION
Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.



INFORMATIONS CONCERNANT LES OBLIGATIONS LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

La gestion des listes électorales est **assurée par les communes** (compétence confirmée par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est **obligatoire** d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a environ 2,9 millions d'électeurs non-inscrits et 7,7 millions de «mal-inscrits» (estimations insee). Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur les listes électorales.

- L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales 2026, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales **en ligne** jusqu'au **4 février 2026** et **en mairie** jusqu'au **6 février 2026**.
- Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur [ce lien](https://service-public.fr).
- Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Affiche informative sur la vérification de la situation électorale. Elle indique que les citoyens doivent vérifier leur situation et leur bureau de vote sur le site service-public.fr. Elle mentionne que pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales et d'inscrire dès maintenant. Elle fournit des instructions pour s'inscrire en ligne, en mairie ou par courrier, et inclut un QR code pour accéder au site.

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**ÊTES VOUS INSCRIT(E)
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02)

OU FLASHEZ CE QR CODE

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

PPRL DU BESSIN

La commune de Saint-Côme de Fresné est couverte par le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) du Bessin, comme neuf autres communes littorales entre Bernières-sur-Mer et Tracy-sur-Mer. Le PPRL du Bessin a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 août 2021.

La tempête Xynthia a frappé plusieurs pays européens dont la France entre le 26 février et le 1^{er} mars 2010, et notamment les départements de la Charente Maritime et la Vendée, les plus touchés sur le littoral atlantique. Elle a eu des conséquences tragiques tant humaines que matérielles, aussi les préfets des départements littoraux ont reçu pour commande d'élaborer des PPRL sur les territoires des communes considérées comme les plus vulnérables au regard de la montée des eaux.

Les PPRL sont des documents annexés aux documents d'urbanisme et ont pour objectifs de mettre en place des mesures visant à améliorer la sécurité des personnes et à garantir la limitation des dommages sur les biens voir leur réduction. Il a été établi pour prévenir les risques majeurs de submersion marine, d'érosion et de migration dunaire.

Il a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques, de délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions ou des aménagements pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux, de définir les mesures de prévention, de définir dans les différentes zones concernées les mesures relatives à l'aménagement. Il est composé d'un règlement écrit et d'un règlement graphique faisant état de différentes zones allant des plus contraintes (rouge) à celles les moins exposées (verte) et les mesures s'y appliquant.

Le PPRL est consultable sur le site de la préfecture du Calvados en tapant dans le moteur de recherche « PPRL Bessin » ou en mairie en format papier.

Comme indiqué ci-avant, le PPRL est une annexe au document d'urbanisme, dans notre cas le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Bayeux Intercom. Toute demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) est instruite selon ces deux documents ; les règles les plus contraignantes sont appliquées.



La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados a organisé une réunion publique d'information sur ledit document le vendredi 21 novembre dernier à Asnelles avec l'accord des maires d'Asnelles et de Saint-Côme de Fresné. Une invitation a été distribuée par flyer pour les propriétaires ou locataires de biens les plus exposés, l'information a également été publiée sur le site internet. Une soixantaine de personnes était présente dont environ 15 pour notre commune.

En plus du rappel pour certains ou de la découverte pour d'autres de l'objet et des objectifs du PPRL, la DDTM a fait état des incitations pour les habitants à réduire la vulnérabilité de leurs biens. Les travaux à engager sont à la charge des propriétaires mais **l'État contribue jusqu'à 80 % dans la limite de 36 000 €**. Ils ne sont subventionnés que sur les biens existants avant l'approbation du PPRL.

Afin de répondre à des questions plus spécifiques sur votre bien, la DDTM va organiser une permanence pour les deux communes. Le nombre de permanences pourra évoluer en fonction de la demande de rendez-vous. La date retenue pour la première est le **16 janvier 2026**.

LE BLANC MOUTIER

15 ANS D'ACTION POUR SAUVER NOTRE ÉGLISE



L'année 2025 a été une année de transition pour notre association, après le décès de son président François Spriet en novembre 2024. Nous avons désormais retrouvé des bases solides et c'est avec une immense reconnaissance et non sans émotion que nous avons pu élire notre nouvelle présidente, Régine Spriet. Elle est assistée par Marion Everink-Huizing (vice-présidente et secrétaire), Odile Caragliano (trésorière), Diane Hebert (secrétaire adjointe) et Corinne de Courseulles (trésorière adjointe). Une équipe soudée, motivée et dynamique !

Malgré les nouveaux repères à trouver, l'année 2025, le 15^e anniversaire de notre association, a connu de belles réussites. Nous avons pu verser une somme de 40 000 euros à la commune de Saint-Côme, notre contribution à la restauration de la toiture de l'église (prévue début 2026). Ce geste important a été possible grâce à la générosité de tous nos membres et donateurs, souvent fidèles pendant de longues années. Un grand merci à vous tous ! Nous sommes maintenant affiliés à Hello Asso, ce qui facilite le règlement des dons ou des cotisations par carte bancaire, un pas en avant dans la modernité ! A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu fin octobre afin de voter le changement de nos statuts, nous avons constaté une nette croissance du nombre d'adhérents. Merci de nous (re)donner votre soutien et votre confiance.



Photo Gérard Fermy

N'hésitez pas à entrer dans l'église un de ces jours, pour admirer la magnifique crèche mise en place comme chaque année par Jacqueline Noury et Janine Lopez. Vous allez remarquer également les embellissements à l'entrée de l'église et la mise en place de matériel d'information pour le public sur l'histoire de notre église. N'oubliez pas de laisser votre petit mot dans le livre d'or !

Par nos actions et notre investissement, nous espérons convaincre encore plus de Saint-Cômiens(ne)s de nous (re)joindre, afin d'assurer un bel avenir à notre église. Le Blanc Moutier, c'est nous tous ! Tout le bureau vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une excellente année 2026 !

Soutenez nous, faites un don, devenez adhérent (contactez Régine Spriet – 06 83 87 28 34 ou Odile Caragliano – 07 77 31 80 62). Laissez-nous vos commentaires sur :



Facebook : Le Blanc Moutier



Instagram : le_blanc_moutier



L'automne est comme chaque année un moment important dans la vie de notre association : bilan de l'année sportive écoulée et perspectives pour la nouvelle saison 2025-2026.

Au cours de la dernière saison, le club a été très actif : 86 sorties ont été proposées aux adhérents ce qui représente au total plus de 1 000 participations. Merci aux adhérents pour leur motivation !

Pour cette nouvelle saison, nous proposons des sorties régulières, notamment le dimanche matin propice à la détente et le jeudi après-midi pour une pratique plus sportive. D'autres créneaux sont également proposés en semaine. Nous reprendrons les sorties « découverte » et les adhésions au printemps.

Les perspectives pour cette nouvelle saison sont également marquées par l'organisation du championnat régional de longe-côte. Initialement prévue en octobre dernier, cette manifestation a été reportée en raison des conditions météo. Elle se tiendra donc les 11 et 12 avril prochains sur la plage de Saint-Côme de Fresné. Compétiteurs et accompagnants viendront de toute la Normandie à cette occasion. La commune et le Comité de fêtes sont associés à cet événement et le club les remercie pour ce soutien.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre sur la plage, par mail ou Facebook.

En attendant, toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes et une heureuse année 2026.

Mail : swordlc4@gmail.com

Site : <https://swordlongecote.fr/> [Facebook](#)

LE COMITÉ DES FÊTES - LES ANIMATIONS

HO HO HO !

Le Noël des enfants a illuminé le dimanche 14 décembre !

14 enfants de la commune se sont retrouvés à Louny Parc, près de Bayeux, pour une après-midi magique : jeux gonflables, suivi d'un bon goûter gourmand et, bien sûr, la rencontre avec le Père Noël venu spécialement pour la distribution des cadeaux.

Enfants et parents ont beaucoup apprécié ce moment de détente.



Le **11 janvier 2026**, place à la tradition avec la galette des Rois ! Un moment chaleureux pour se retrouver en hiver, mais aussi pour offrir un petit colis gourmand aux aînés de la commune.

Le **1er mai**, comme chaque année, nous célébrerons le travail et l'arrivée du printemps avec notre brocante sur le parking de la plage.

Enfin, marquez vos calendriers pour notre grand rendez-vous estival : « **LA PLAGE EN MUSIQUE** » ! Cette fête désormais incontournable du début des vacances d'été, qui rassemble chaque année, autour de deux orchestres et d'un feu d'artifice, plusieurs centaines de personnes, aura lieu le **4 juillet 2026**

ASDCM SAINT-CÔME-DE-FRESNÉ – ECHOS DU LITTORAL

Un été plutôt chaud et calme avec de nombreux estivants.

Comme au printemps, la saison estivale a été plutôt clémente. Cette chaude période appréciée des locaux et des nombreux vacanciers n'a pas eu d'impact important sur les ouvrages de défense contre les submersions marines.

Passons en revue notre cordon littoral:

- Côté digue, le revêtement de surface présente quelques arrachements aux niveaux des jonctions de dilatation sans conséquences sur la solidité de la structure. TER'BESSIN, désormais responsable des systèmes d'endiguement sur nos côtes, est consciente du sujet et reste vigilant.
- Sur le cordon dunaire, quelques pieux brisés en haut de la dune à la suite du passage de la tempête Davide début décembre 2025 sont néanmoins à remplacer dès qu'un vent fort orienté côté Nord chahute les ganivelles situées à la crête du cordon dunaire. Surveillances, constats et réparations sont effectués par les bénévoles de l'association.

Parce que trop souvent observé lors de cette période, nous nous permettons à nouveau de rappeler que les ganivelles font parties des éléments mis en place pour lutter contre les submersions marines..., ce ne sont pas des accroche-vélos ou des ossatures de tentes ni des étendoirs à linge.

- Les quatre cales de la commune, quant à elles, ne révèlent pas d'observation particulière.
- De la même façon, les talus enrochements situés en pied des promenades et de la falaise jouent efficacement leurs rôles de défense lorsque les marées sont un peu fortes. Pour rappel, ces marées peuvent déstabiliser les blocs de pierre ; soyez prudents, les traversées et les jeux d'escalade restent dangereux, mieux vaut les éviter.

Les plantations et végétations

Cette année, il est à noter que les vents orientés principalement au Nord-Est ont poussé le sable vers le haut de la plage en façonnant un glacié de protection. Cet ensablement plutôt favorable pour notre protection écume les vagues avant d'impacter les ouvrages. Par endroit, le sable a atteint la mi-hauteur des récentes ganivelles. Cet ensablement de protection favorise aussi le maintien et le développement de la végétation naturelle poussant sur le bord de côte.



En haut de talus, entre la cale du Poste de Secours et la cale à bateaux, une bande de fleurissement égaye harmonieusement la promenade du Bagou ainsi que devant les parcs d'activités.

Bravo et remerciements aux St-Comien(ne)s qui plantent, nettoient et entretiennent ces massifs floraux pour le plaisir des riverains et des passants..., merci à ces derniers de les respecter.

L'ASDCM - UNE ASSOCIATION ACTIVE

L'assemblée générale des propriétaires

Elle s'est tenue le 22 août 2025 à la salle polyvalente de St-Côme de Fresné. Merci aux personnes présentes et représentées (56 membres sur 194).

Ouvrages envisagés

L'ASDCM a pour projet la création d'enrochements en pied de falaise dont la réalisation est prévue fin 2026 – début 2027 si les finances nous permettent leur réalisation. Pour y aboutir, nous sommes en recherche de financements et de subventions.

A toutes et tous, nous vous souhaitons une très bonne fin d'année 2025 et une belle année 2026 pleine de promesses.



RETOUR SUR UNE JOURNÉE DE COMPÉTITION SUR LA PLAGE DE SAINT-CÔME DE FRESNÉ

Les bénévoles arrivent dès 8h pour investir le poste de secours de Saint-Côme mis à disposition par la mairie. Une mini réunion d'organisation permet aux différentes équipes de bénévoles de se positionner sur les différents postes nécessaires à la bonne tenue de cette course :

- L'équipe Sécurité chargée de sécuriser les accès publics à la plage.
- Le staff technique composé du directeur de course et de son adjoint, Frédéric et Alain, dont le rôle est de mettre en place le circuit de compétition, lancer et donner l'arrivée des manches ; et du président de jury, Titouan, qui surveille le respect des règles de roulage par les pilotes et la direction de course.
- Les pointeurs qui vont noter à chacun des tours le passage de chaque char déterminant le classement final.
- Les petites mains qui préparent les sachets pique-nique des bénévoles du club.

Tout ceci se fait dans la bonne humeur autour d'un café et de chouquettes...

A partir de 9h, les pilotes préinscrits se présentent afin de confirmer leur participation à la course de ligue, avec café offert. Catherine, chargée de la logistique informatique, finalise la liste des participants. Celle-ci lui permettra de produire le classement en fin de journée.

Les pilotes inscrits roulent sur trois types de char : le Classe 5, le Standart et le Promo, la classe dans laquelle sont inscrits les 4 pilotes LCV participants.

A 10h15, tous les pilotes se réunissent autour de la direction de course pour un briefing. Chaque pilote reçoit un numéro correspondant à son positionnement sur la ligne de départ. Les 3 classes de char rouleront ensemble. Le directeur explique le circuit mis en place, répond aux questions.

La météo semble être avec nous : le soleil et le vent sont là !

Les pilotes vont donc se mettre en place et se tiennent à la disposition du directeur de course, drapeau rouge levé, en attente de l'abaissement du drapeau qui leur donne le signal du départ. Une première manche de 20 minutes est lancée.

Les différentes classes de chars prennent leur essor, les classes 5 en tête, suivis par les Promos et enfin la classe Standart. Ceci est normal et correspond aux caractéristiques de chaque type de chars. Après 20 minutes de roulage sur un parcours basique préparé par Frédéric, celui-ci abaisse le drapeau à damier sur le premier pilote de cette manche, un pilote de C15 de la Manche.

Un temps de récupération des pilotes (et éventuellement de réglage des chars) permet à la direction de course de modifier le parcours en insérant une « chicane » qu'il faudra négocier au mieux !

Puis un second départ est donné avec sensiblement les mêmes pilotes en tête... Mais le vent faiblissant et la chicane jouant son rôle, les chars n'accélèrent plus autant et font beaucoup moins de tours.

Au vu de la baisse de vent et de l'heure, le directeur annonce une pause repas : elle est la bienvenue, permettant de se restaurer et de se réchauffer.

A l'issue de cette pause, et alors que le vent semble revenir un peu, le staff technique s'apprête à lancer une 3^{ème} manche lorsque le tracteur qui permet d'assurer la sécurité de la compétition refuse de démarrer : panne sèche avec désamorçage de la pompe ! Le temps de remédier à tous ces désagréments, le vent est retombé et la direction de course se résout à mettre un terme à la compétition, laissant les pilotes ravalier leur envie de rouler. C'est le moment pour les pilotes de rincer leur char, de les démonter et de changer de tenue en attendant les résultats.

De leur côté, les bénévoles s'activent : Catherine édite le classement des 2 manches validées après y avoir intégré les pénalités éventuelles attribuées par Titouan, le staff démonte le parcours sur la plage avant la marée haute, rince le tracteur et le matériel utilisé, installe le podium pendant que d'autres prépare la remise des prix et le pot de l'amitié offert à l'issue de cette journée.

Les pilotes se rassemblent autour du président, Frédéric, qui les remercie pour leur participation à cette course régionale. Il remercie également les sponsors, Monsieur le maire et son équipe municipale, l'équipe de bénévoles des Copains du Vent et la météo bienveillante !



Puis le classement de la compétition est annoncé, les pilotes sont tous invités à venir chercher un lot (une gourde). Les 3 premiers de chaque classe de char et de chaque catégorie d'âge reçoivent un trophée réalisé par Nicolas, bénévole et pilote Promo LCV. Photos et applaudissements !

A l'issu de ce moment, les pilotes et bénévoles partagent un moment de convivialité autour d'un verre de cidre (ou autres) et de grignotages salés ou sucrés.

Fin de journée pour l'équipe des Copains du Vent : rangement du matériel apporté, nettoyage et fermeture du poste de secours. Chacun rentre chez lui fatigué mais content du bon déroulement de cette journée sportive.

RÉSIDENTENCE D'ARCHITECTES À ASNELLES ET SAINT-CÔME DE FRESNÉ



D'octobre à décembre 2024, le Syndicat Ter'Bessin et Territoires pionniers, avec les communes d'Asnelles et St-Côme-de-Fresné, ont accueilli en résidence les architectes Ronan Le Cornec et Camille Le Gac pour questionner collectivement les enjeux liés aux risques naturels littoraux.

Cette résidence thématique dédiée aux risques naturels littoraux, propose d'ouvrir un espace d'échange et de collaboration en vue de révéler les spécificités et enjeux de cette partie de la bande côtière de Normandie, d'accompagner l'avènement d'une culture partagée des risques, tout en esquissant des perspectives pour y faire face.

Le jeudi 12 décembre 2025, les collectivités précitées et Territoires pionniers ont invité la presse locale à Saint-Côme de Fresné pour présenter les conclusions de cette résidence d'architectes, première résidence sur cette thématique au niveau national dont l'écho a dépassé les frontières du Calvados.

Une cinquantaine d'exemplaires de ce retour d'expériences est disponible en mairie pour celles et ceux qui souhaitent lire le travail accompli par ces deux jeunes architectes conscients des enjeux de la montée des eaux.

Ce rendu est également disponible sur le site internet de la commune.



Ce panneau sera installé sur le poste de secours afin de sensibiliser sur le phénomène de submersion marine et de montée des eaux.

TRAVAUX ENTRÉE EST

Les travaux d'aménagement de l'entrée Est ont été achevés le 16 octobre 2025 ; l'entreprise sous-traitante a réalisé les plantations et aménagements paysagers complétant ainsi l'objectif de sécurisation, de stationnement et d'embellissement du hameau de La Guerre.

Afin de trancher avec la couleur noire des enrobés de la chaussée et ainsi bien définir les aires de plantations, un paillage en brique de teinte orange a été étalé colorisant les parterres et séquençant l'aménagement.



Bilan financier de l'opération :

Coût réel maîtrise d'oeuvre : 9 500,00 € HT

Coût réel des travaux : 245 113,54 € HT

Subvention CD14 (APCR) : 20 000 €

Subvention CD14 (amendes de police) : 40 000 €

Fonds vert : 56 015 €

DETR : 45 887 €

Part communale : 92 711,54 € (37,82%)

COLLECTEA - TEOMi

Collectea a décidé de mettre en place la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi), la communication n'a pas été très fluide. Il nous a fallu questionner à maintes reprises afin d'obtenir les informations que vous attendiez tous à savoir : ÇA VA COÛTER COMBIEN ?

La grille indiciaire ci-dessous reste provisoire et est basée sur l'analyse de la collecte des déchets ménagers sur l'année test 2025. L'année 2026 sera la première année d'application de la TEOMi, 2027 sera la première année de facturation.

Qu'est-ce que la tarification incitative ?

Le choix de Collectea et de votre communauté de communes est de mettre en place une TEOMi*

*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) écoresponsable.

On parle de tarification incitative quand on inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets ultimes produite.

Grille tarifaire provisoire de la TEOMi *(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative)

Les tarifs indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

Grille tarifaire provisoire destinée aux particuliers

Proposition tarifs TEOMi	Tarifs COLLECTÉA		
	Part fixe	Part incitative	
Type de contenant (litres)	Taux de TEOM	Par levée ou dépôt	
Bac noir, ordures ménagères résiduelles	Taux cible 2026 : 18,48%	80 litres	1,37 €
		120 litres	2,05 €
		140 litres	2,39 €
		180 litres	3,08 €
		240 litres	4,10 €
		360 litres	6,16 €
		500 litres	8,55 €
		660 litres	11,28 €
Sac violet, ordures ménagères résiduelles	Taux cible 2027 : 16,22%	770 litres	13,16 €
		30 litres	0,52 €
Ouverture d'une trappe, d'une colonne d'ordures ménagères résiduelles		50 litres	0,85 €
		30 litres	0,52 €
		50 litres	0,85 €

Ce qui change en 2026 :

La T.E.O.M. classique sera remplacée par la T.E.O.M. incitative éco-responsable grâce à l'intégration d'une part variable.

La part variable sera déterminée en fonction du nombre de levées du bac noir, du nombre de sacs d'ordures ménagères fournis ou du nombre d'ouvertures de colonnes pour les ordures ménagères au cours de l'année.



Aujourd'hui

Part fixe

Calculée sur la valeur locative du logement

Prélevé avec la taxe foncière

€€



Demain

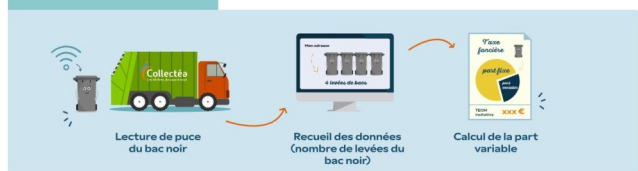
Part fixe réduite
calculée sur
valeur
locative



Part variable

La TEOMi financera

Part variable



CARTE COLONNE DÉCHETS PLAGE :

Collectea a mis en place une colonne de collecte des déchets ménagers sur le parking de la plage. Elle est équipée d'un système de lecture de carte permettant son ouverture.

Sur les communes côtières, ce sont des colonnes pour des sacs de 30 litres. Cela est indiqué avec les consignes de tri sur les colonnes. Les possesseurs d'une carte pourront y déposer un sac 30 litres ou plus petit, mais au tarif 30 litres à chaque ouverture de trappe comme indiqué ci-avant dans le tableau ci-dessus.



La carte est disponible en mairie et n'est délivrée qu'aux propriétaires de résidences secondaires. Un justificatif de domicile devra être fourni pour obtenir ladite carte.

Vous pouvez consulter le site internet de Collectea : <https://www.collectea.fr/> en complément des informations ci-jointes.

E. GUILLEMET
www.eric-guillemet-fleuriste.com

FLEURISTE

5, rue du Beau Site
14400 ST VIGOR LE GRAND
Tél. 02 31 92 08 97



Route de Bayeux
14330 LE MOLAY-LITTRY
Tél. 02 31 92 10 73

C. Ciel, Emeraude
Av. Dubois de la Cotandière
14400 BAYEUX
Tél. 02 31 10 16 65



ELEC WORLD
LE MONDE DE L'ÉLEC

ELECTRICITE CREULLY

Installation & Dépannage
Industrie - Tertiaire - Particulier - Collectivité

02 31 80 10 41

COLLECTE 2025 selon calendrier joint : déchets recyclables le 26/12, ordures ménagères le 31/12. Fermeture déchetteries les 24 et 31/12/2025

INFOS GÉNÉRALES

PERMANENCES MAIRIE :

Les mardis et jeudis de 16h45 à 18h45 à compter du 6 janvier 2026
chaque premier samedi du mois de 10h00 à 12h00 SUR RENDEZ-VOUS.

numéro : 02 31 22 30 92

mail : mairie.stcomedefresne@wanadoo.fr

Déchèteries (horaires d'hiver à partir du 1^{er} octobre 2025)

Les déchèteries les plus proches de notre commune sont Creully, Port-en-Bessin et Vaucelles. Le tableau des horaires est téléchargeable dans la rubrique Actualités du site www.seroc14.fr

VOUS AVEZ ACCES A TOUTES LES DECHETERIES DU SEROC.

Encombrants : Il n'y a pas de collecte, à apporter dans les déchèteries du SEROC.

ATTENTION AUX ARNAQUES :

ENEDIS : si vous avez un doute, appelez au 09 69 32 18 41 ou 42 (service gratuit + prix d'appel), message-frauduleux@enedis.fr

ENEDIS : les réflexes à avoir qu'il s'agisse de démarchage à domicile, par mail ou par SMS) :

- DDPP du Calvados (02 31 24 98 02) : ddpp@calvados.gouv.fr
- gendarmerie (17)
- service des fraudes (0811 02 02 17) : www.internet-signalement.gouv.fr

Orange : escroqueries aux e-mails, transférer les messages suspects à abuse@orange.fr

INFOS SALLE DES FÊTES 2025:

Tarif pour résident Saint-Côme de Fresné :

demi-journée en semaine : 70 €

week-end (samedi, dimanche): 135 €

week-end+ (vendredi 18h à dimanche) : 150 €

soirée semaine : 100 €

Tarif hors résident :

demi-journée en semaine : 90 €

week-end (samedi, dimanche): 270 €

week-end+ (vendredi 18h à dimanche) : 300 €

Location vaisselle résident/hors résident :

1 €/couvert/personne (comprend assiettes, verres, tasse, couteau, cuillère, couteau)

Forfait électricité :

20 € période estivale (1^{er} mai au 30 septembre), 50 € période hivernale (1^{er} octobre au 30 avril)

informations & réservations :

contacter la mairie au 02 31 22 30 92

NUMÉROS D'URGENCE :

SAMU	15
Pompiers	fixe 18 / portable 112
Gendarmerie	17
centre antipoison	02 99 59 22 22
CROSS	02 33 52 72 13

COLLECTE DES DÉCHETS :

Passage d'une benne déchets **CHAQUE JEUDI** alternant ordures ménagères et déchets recyclables en période basse.

2026 : application TEOMi (taxe enlèvement ordures ménagères incitative) : Inciter les ménages à sortir le bac plein et le moins souvent possible en vue de réduire nos déchets

PS : LES PARKINGS COMMUNAUX NE SONT PAS DES LIEUX DE DÉPÔTS D'ORDURES.

Permanence **Bertrand BOUYX** – Député du Calvados (5^{ème} circonscription) du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous les lundi, vendredi et samedi.

Adresse : 46 rue Saint-Jean à Bayeux.

Contact :

bertrand.bouyx@assemblee-nationale.fr

Arrêté préfectoral du 21/11/2008 : les travaux de bricolage et/ou de jardinage, effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés que de :

–8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 du lundi au vendredi inclus,

–9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi, de 10h00 à 12h00 LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.

RESPECTEZ VOS VOISINS

**LES FEUX SONT INTERDITS
(RÈGLEMENT SANITAIRE
DÉPARTEMENTAL DE MARS 2011).**

MOSELLE LIBÉRÉE

Le 18 décembre 2025, nous avons eu l'heureuse surprise de recevoir un exemplaire d'un document retraçant les commémorations du **80^e anniversaire de la libération de la Moselle** accompagné d'un courrier du Président du Conseil départemental de la Moselle, Patrick Weiten.

Dans ce document, la place de Saint-Côme de Fresné et l'inauguration de la passerelle du Port artificiel sont un événement de l'histoire de la libération de la Moselle rappelant le lien entre ce département et notre commune. Pour rappel, Patrick Weiten était l'un des invités d'honneur lors de l'inauguration de la passerelle le 5 octobre 2024.



5 OCTOBRE 2024

INAUGURATION DES PASSERELLES DU DÉBARQUEMENT DANS LE CALVADOS



En 1944, des passerelles surnommées « Whale » (baleine) servent de chaussées flottantes pour relier les quais du port artificiel d'Arromanches. Ces passerelles métalliques, d'une longueur de 24 mètres et d'une masse de 28 tonnes, reposent alors sur des flotteurs en béton de 19 tonnes chacun.

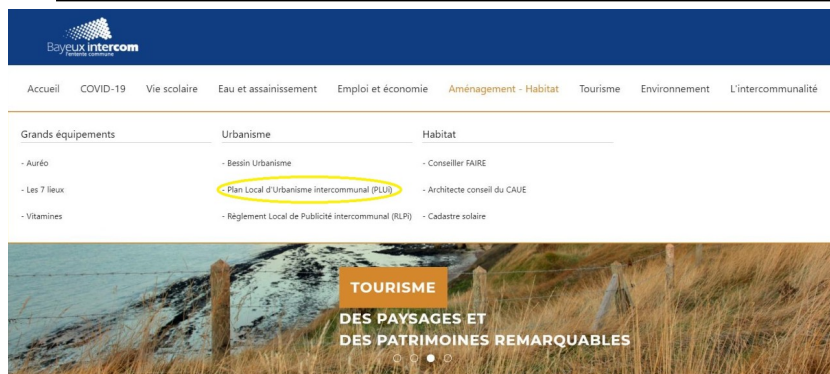
À la fin de la Seconde Guerre mondiale, elles sont utilisées dans toute la France pour remplacer les ponts détruits par les bombardements.

C'est ainsi que cinq de ces baleines sont utilisées à Cattenom pour franchir la Moselle.

En octobre 2019, alors que le nouveau pont de Cattenom-Kœnigsmacker est inauguré, le Président du Département de la Moselle a souhaité que les baleines du Débarquement retournent en Normandie, dans le Calvados, à Tracy-sur-Mer, Saint-Côme-de-Fresné et Arromanches.

Le 5 octobre 2024, Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle, a assisté à l'inauguration de ces passerelles restaurées aux côtés de Stéphane Bredin, Préfet du Calvados, de Jean-Léonce Dupont, Président du Département du Calvados, et des élus du territoire.

AUTORISATIONS D'URBANISME ET PLU INTERCOMMUNAL



En matière d'urbanisme, le règlement applicable est, depuis le mois de février 2020, celui du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bayeux Intercom :

<https://www.bayeux-intercom.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme/bessin-urbanisme/>

Le nouveau plan de zonage a été simplifié par rapport à l'ancien PLU communal, toutefois **le dépôt de demandes d'autorisation est obligatoire** pour :

- Toute création de plancher
- Toute modification d'aspect extérieur
- Toute construction d'annexe excédant 5 m²
- Tout changement de destination
- **Tout projet de clôture ou pose de portail**



Selon le projet, un dossier de permis de construire ou déclaration préalable devra être constitué et déposé en mairie.

N'hésitez pas à venir en mairie, vous renseigner, nous restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

M. Léguillon, architecte-conseil du CAUE, peut également vous recevoir sur rendez-vous (mairie de Bayeux ou Creully ou Caen) pour des conseils en architecture, procéder à une pré-étude de votre projet et vérifier sa faisabilité par rapport au règlement en vigueur. Ce service est gratuit.

Contact : CAUE <http://www.caue14.fr/> 02 31 15 59 60 ou par mail : contact@caue14.fr

Votre permis de construire a été accordé, votre déclaration préalable a fait l'objet d'une non-opposition. Le respect des règles d'urbanisme ne s'arrête pas à ces décisions, quelles sont vos obligations ?

Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

Vous venez de recevoir l'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou permis d'aménager) et vous vous demandez s'il faut déclarer l'ouverture de chantier ? Nous vous expliquons comment procéder.

Qu'est-ce que la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ?

La DOC est un document signalant le commencement des travaux à la mairie. Elle doit obligatoirement être adressée dès le début des travaux.

Qui doit déposer une déclaration d'ouverture de chantier ?

Vous détenez un permis de construire ou un permis d'aménager. Vous devez déclarer l'ouverture de votre chantier à la **mairie**.

À savoir : les détenteurs d'une déclaration préalable de travaux (DP) ou d'un permis de démolir n'ont pas à déclarer l'ouverture de chantier.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ? Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Comment faire cette déclaration ? Nous vous présentons les informations à connaître pour faire la démarche

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☐ Permis de construire N°

☐ Permis d'aménager N°

Extrait DAACT (Cerfa 13408*11)

Effectuer votre demande

Vous devez déposer votre DOC et votre DAACT en mairie :

- par voie dématérialisée selon les dispositions prises par la commune
- par lettre RAR
- en main propre

Attendre la réponse de la mairie

La mairie peut contester la conformité de votre construction à l'autorisation d'urbanisme, en vérifiant sur place, pendant un délai qui varie suivant le lieu de votre construction.

La mairie a 3 mois pour contester la conformité des travaux à partir de la date de réception de la DAACT.

Si votre construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure, par courrier RAR, d'effectuer les travaux nécessaires. Pour cela, elle peut vous demander de déposer un permis de construire modificatif.

Attention : si la régularisation est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

La DAACT est aussi un moyen de justifier de la conformité des travaux au regard de l'autorisation d'urbanisme délivrée au moment d'une vente éventuelle. La commune n'est pas tenue de fournir un certificat de conformité

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, le **droit** (pas une obligation) pour les usagers de **saisir l'administration par voie électronique** en matière de demande d'autorisation d'urbanisme deviendra effective. Ainsi, depuis chez vous, vous pourrez déposer votre demande sans devoir vous déplacer à la mairie.

En effet, une plateforme de dépôt en ligne sera mis à votre disposition afin de transmettre votre dossier par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://urba-demat.ter-bessin.fr>

Le contenu de votre dossier dématérialisé devra être identique à un dossier papier. Le dépôt par voie dématérialisée n'empêche pas la recherche du conseil en mairie si vous avez des difficultés à remplir votre dossier comme nous le faisons avec le document papier.



6-8 RUE DES MARTYRS - 14000 CAEN
02 31 50 06 44

BLD EINDHOVEN (C. Cial Emeraude) - 14400 BAYEUX
02 31 10 76 24

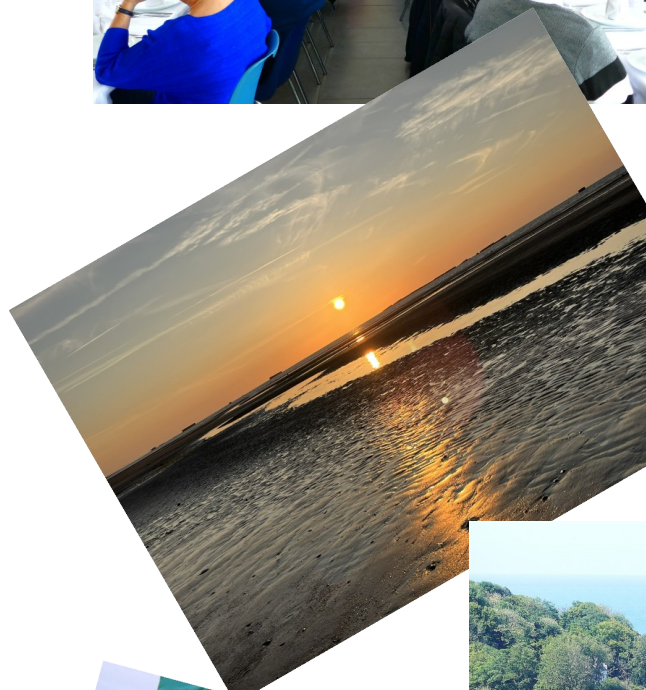


06 75 17 39 45

rs.ebenisterie@seumois.com

18 route de Bayeux,
14960 Saint-Côme de Fresné

Restauration de meubles anciens dans les
techniques traditionnelles de l'ébénisterie d'art
Stages de restauration



MERCI À TOUS LES ANNONCEURS QUI NOUS ACCOMPAGNENT

MERCI AUX SAINT-CÔMIENS QUI NOUS TRANSMETTENT LEURS PHOTOS POUR ILLUSTRER CE BULLETIN MUNICIPAL
Comité de rédaction : Bernard KERMOAL, Florence BATREL, Gervaise BOUTRAIS, Catherine GUILLOUET, Marie-Claude FERMY